



SEANCE ORDINAIRE N° 04/2019 du 19 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 19 septembre, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Bernwiller, dûment convoqués le 16 septembre, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Philippe SCHITTLY, Maire.

Etaient présents : *Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux*

*DITNER Mathieu
BAUR Patrick
DELEURY Bernard
DITNER Joseph
GREDEL Pierre-Paul*

*HELGEN Léonard
LABARTETTE Lionel
RICHERT Hubert
SCHNOEBELEN Gervais
STIMPFLING Bertrand*

Absents excusés : *MM. BITSCH Jean-Luc, GRASSER Jean-Claude, ROTH Jean-Luc, et SCHMITT Frédéric et Mmes BERNHARD Esther, KNECHT Sylvie, LEBER Marie-Thérèse, et ZIROLI Manolita.*

Ont donné procuration : *Mme KNECHT Sylvie donne pouvoir à M. SCHNOEBELEN Gervais et M. ROTH Jean-Luc donne pouvoir à M. BAUR Patrick.*

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer M. SCHNOEBELEN Gervais est nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour

- Autorisation de recours au service civique
- Avenant travaux
- Don
- Installations Classées Metha Gaz : plan d'épandage
- Acquisitions de matériel informatique
- Communication des Décisions et autorisations d'urbanisme
- Divers

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE SEANCE

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité le compte rendu de la séance du 02 mai 2019.

1° AUTORISATION DE RECOURS AU SERVICE CIVIQUE

Le Service Civique créé par la loi du 10 mars 2010 s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif ou une personne morale de droit public. Ils accomplissent une mission d'intérêt général dans un des 9 domaines d'intervention reconnus prioritaires pour la nation, et ciblés par le dispositif, d'au moins 24 heures hebdomadaires. Les missions sont orientées auprès du public, principalement sur le terrain, et favorisant la cohésion nationale et la mixité sociale.

L'objectif de l'engagement de service civique est à la fois, de mobiliser la jeunesse face à l'ampleur des défis sociaux et environnementaux, et de proposer aux jeunes un nouveau cadre d'engagement, dans lequel ils pourront mûrir, gagner en confiance en eux, en compétences, et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel.



Il a également pour objectif d'être une étape de vie au cours de laquelle des jeunes de toute origine sociale et culturelle pourront se côtoyer et prendre conscience de la diversité de notre société.

Loin du stage centré sur l'acquisition de compétences professionnelles, le Service Civique est donc avant tout une étape de vie, d'éducation citoyenne par action, et se doit d'être accessible à tous les jeunes, quelles qu'étaient leurs formations ou difficultés antérieures. Il s'inscrit dans le code du service national et non pas dans le code du travail.

Un agrément est délivré pour 2 ans au vu de la nature des missions proposées et de la capacité de la structure à assurer l'accompagnement et à prendre en charge des volontaires.

Le service civique donnera lieu à une indemnité versée directement par l'Etat au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier.

L'indemnité mensuelle perçue par le volontaire est égale à 573,62 €.

L'Etat lui verse directement 467,34 € et la Collectivité 106,31 €. Ces montants sont donnés à titre indicatif.

Un tuteur doit être désigné au sein de la structure d'accueil. Il sera chargé de préparer et d'accompagner le volontaire dans la réalisation de ses missions.

Ce dispositif s'inscrit dans la volonté de la commune de développer une politique jeunesse innovante en offrant notamment à tous les jeunes du territoire la possibilité de s'engager dans des projets d'intérêt général leur permettant de devenir des citoyens acteurs d'un meilleur vivre ensemble.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à introduire un dossier de demande d'agrément au titre de l'engagement dans le dispositif du service civique auprès de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale (DRJSCS) ;
- d'autoriser la formalisation de missions ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires, tel que défini par la loi du 10 mars 2010 et ses décrets d'application ;
- de donner son accord de principe à l'accueil des jeunes en service civique volontaire, avec démarrage dès que possible après agrément ;
- de dégager les moyens humains, matériels et financiers, nécessaires à la qualité de l'accueil des volontaires et de la mise en œuvre des missions ainsi qu'à promouvoir et valoriser le dispositif et ses acteurs, notamment auprès des jeunes.

2° PRESENTATION AVENANT LOT 10 – ELECTRICITE- MARCHE CHAUFFERIE

Le Maire informe l'assemblée que le lot n°10 – Electricité - concernant la construction des locaux pour la nouvelle chaufferie à Bernwiller a fait l'objet de modifications. Il précise les différents postes concernés et donne les explications techniques.

LOT n°10 Electricité	Entreprise CET	Montant du marché : 65 586.82 H.T.
	Montant de l'avenant :	418.70 H.T.
	Nouveau montant du marché :	66 005.52 H.T.

Monsieur le Maire rappelle que ce montant correspond à une augmentation d'environ 0.7%.

Les crédits du C/2131 du budget primitif 2019, du budget annexe réseau de chaleur, sont suffisants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accepter cet avenant pour un montant H.T. de **418.70 € HT**
- **AUTORISE** le Maire à signer cet avenant et toutes les pièces connexes.



3° DON

Le conseil municipal décide d'accepter le don d'un montant de 1390.00 € de l'association du ALTABURAFASCHT.

4° INSTALLATIONS CLASSÉES METHA GAZ ET HOPLA GAZ : PLAN D'EPANDAGE

Le conseil municipal décide par 10 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention, d'émettre un avis favorable aux demandes d'enregistrement du plan d'épandage de digestat des sociétés METHA GAZ et HOPLA GAZ.

5° ACQUISITIONS DE MATERIEL INFORMATIQUE

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'imputer en section d'investissement la dépense relative à l'installation d'un disque dur SSD sur un ordinateur portable de la mairie.

Facture n°FA20191865 du 28/08/2019 d'un montant de 333.00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée

Décide vu la durabilité des biens propose d'imputer cette facture en section d'investissement au C/2183

Dit que les crédits sont prévus au Budget Primitif 2019.

6° COMMUNICATION DES DÉCISIONS ET AUTORISATIONS D'URBANISME

M. SCHITTLY Philippe informe l'assemblée de la décision suivante :

- n° DE_2019_001 Arrêté portant attribution des lot n°1 et n°2 pour la création d'un hangar de stockage de miscanthus à Bernwiller
- n° DE_2019_002 Arrêté portant attribution des travaux de réfection du chemin rural du « Langhagweg »

7° DECISIONS MODIFICATIVES N°2 DU BUDGET ANNEXE RESEAU DE CHALEUR

Il convient de prendre une décision modificative impactant le Budget Annexe du réseau de chaleur.

Monsieur le Maire propose la modification suivante :

C/13918	dépense fonctionnement	+ 3 000
C/777	recette investissement	+ 3 000
C/023	Virement à la section d'investissement	+ 3 000
C/021	Virement de la section de fonctionnement	+ 3 000

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces propositions.

8° DIVERS

Communications

- Travaux engazonnement des allées du cimetière d'Ammertzwiler
- Opportunité de création d'un jardin partagé (en lieu et place du potager du presbytère)
- DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) : vente des propriétés sises :
 - rue Louis Werner parcelles derrière le 24 rue Louis Werner



- Lieu-dit Hinter den Gaerten 16 rue d'Ammertzwiller
- Lieu-dit Oben Am Dorf 44 rue Louis Werner
- 10 rue des Noisetiers
- 3 rue François Joseph Deyber
- 4 de Lattre de Tassigny

- Révision des statuts du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin

- Fiche de l'AMF : Les règles de prudence en Période préélectorale

- Stationnement abusif sis 14 rue de la Forêt : les démarches sont en cours

- Recherche d'un lieu de stockage pour le matériel de l'association du ALTABURAFASCHT

- Date des prochaines réunions du conseil municipal :
 - 31 Octobre 2019
 - 28 Novembre 2019

- Terrains communaux, modalités de renouvellement des baux

Fin de la séance : 22h50